

■ ■ ■ Retour sur un semestre de travail municipal

Cette synthèse reprend les principales délibérations et décisions prises en conseil municipal au cours des six mois écoulés (en incluant le mois de décembre 2016, non repris dans le dernier bulletin). Certains sujets importants pour la vie des habitants sont par ailleurs détaillés dans les différentes rubriques du bulletin. Les comptes-rendus intégraux des réunions du Conseil sont consultables sur l'affichage municipal, en Mairie, ou sur le site du village (www.lemaisnil.fr).

Les débats du conseil sont publics, sauf huit-clos décidé sur vote du conseil.

Décembre 2016

DELIBERATIONS

TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE BOULINGUEZ

L'Espace Boulinguez, largement occupé par les associations et les activités communales, est loué aux habitants uniquement pour les vins d'honneur après mariage, ou les réceptions après funérailles. Les tarifs 2017 (qui avaient été réévalués au 1^{er} janvier 2015) sont maintenus :

Vins d'honneur :

Maisnilois : 220 € Non Maisnilois : 300 €
Si organisé par un traiteur pour le compte d'habitants hors commune : 265 €

Réception après funérailles :

Maisnilois : 135 € Non -Maisnilois : 180 €

Pour les Maisnilois investis dans la Commune : 130 €

CREATION D'UN POSTE d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE (28 HEURES / SEMAINE) > vote à l'unanimité

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PADD-PLU)

Le PADD sera écrit par les services techniques chargés de la révision du PLU en tenant compte du débat du Conseil Municipal de Le Maisnil, du SCOT et des orientations de la MEL. Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

> Retrouvez un compte-rendu du débat dans la rubrique Cadre de vie de ce journal.

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL - OBJECTIFS POURSUIVIS ET DÉFINITION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La publicité extérieure est règlementée afin de concilier liberté d'expression, liberté du commerce et de l'industrie et protection du cadre de vie. Cette règlementation est d'abord nationale, mais peut être adaptée à l'échelle locale par un règlement local de publicité (RLP). Celui-ci peut règlementer tout ou partie des supports d'affichage extérieur : panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes, pour en restreindre le nombre, la quantité...ou au contraire en assouplir l'interdiction.

Selon la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle), c'est l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui doit rédiger le RLP; donc, ici, la Commune.

Afin de préserver le cadre de vie des habitants de Le Maisnil et le caractère rural de la commune, le conseil municipal souhaite donc engager l'élaboration d'un RLP., qui permettra de restreindre les possibilités d'installation de publicités sur le territoire, en tenant compte des particularités du territoire communal.

Le projet de RLP communal devra faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités suivantes (qui seront annoncées par voie de presse) : informations dans le Journal Municipal et le site internet municipal, tenue de réunions publiques, mise à disposition d'un registre en mairie

Par délibération, le conseil municipal décide d'engager l'élaboration d'un RLP, d'adopter les objectifs et les modalités de concertation préalable ainsi définis.

> Retrouvez les grandes lignes du débat dans la rubrique cadre de vie de ce journal.

COMMISSIONS COMMUNALES

Jeunesse

Centres aérés

Très bon bilan des centres aérés de l'été 2016 organisés par Rigolo Comme la Vie.

L'ensemble des partenaires : Communes, parents et enfants sont satisfaits, la fréquentation a été supérieure de 20 % par rapport à l'année 2015. La participation financière de la Commune, par enfant, a donc été revue à la baisse par rapport au budget prévisionnel. Il faudra cependant budgétiser 1 000 euros supplémentaires en 2017, pour recruter un encadrement plus important l'an prochain.

Animation-culture

Médiathèque. Une éventuelle poursuite de la mise en réseau des médiathèques des communes de l'ex-CCWeppes est à l'étude.

- Dans le cadre des « Les Belles sorties » organisées par la MEL, un spectacle de l'Aéronef est programmé le vendredi 28 avril à l'Espace Boulinguez ; les enfants des écoles de Le Maisnil et Radinghem seront invités.

QUESTIONS DIVERSES

Fibre numérique. La MEL a décidé de déployer la fibre numérique dans les 5 communes de la CCWeppes intégrant la MEL au 01/01/2017. Le financement sera pris en charge par la MEL. Pour le déroulement des travaux, les réseaux existants aériens ou sous terrains seront utilisés. Chacun restera libre du choix de son fournisseur. Les travaux sur le Maisnil sont programmés en 2018.

Janvier 2017

DELIBERATIONS

La principale délibération a concerné la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour les employés de la fonction publique, dont il est inutile de reproduire les détails ici.

COMMISSIONS COMMUNALES

Jeunesse- Conseil des enfants : le projet sur la sécurité routière se poursuit, selon plusieurs pistes de travail : témoignages, gilets jaunes floqués, prestations durant le spectacle de fin d'année. Les enfants exposeront leurs demandes, lors du prochain Conseil Municipal, le jeudi 9 février.

Sécurité . Un exercice « Alerte intrusion » aura lieu le vendredi 20 janvier à partir de 15h30, en présence des gendarmes. Les animateurs NAP ont été informés de la conduite à tenir durant l'exercice, par Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN, référent sécurité.

Des plans d'intervention et d'évacuation ont été installés dans le bâtiment scolaire. Un panneau « point de rassemblement » a également été installé dans le Parc des Saules.

Centres aéré ILEP. L'accueil durant les dernières vacances s'est bien déroulé. Enfants, parents et élus ont été satisfaits des activités proposées.

Restauration scolaire. Pour l'année scolaire 2015-2016, la charge pour la commune était de 11 254,05 euros (9 748,15 € pour 2014-2015 ; 6 819,42 € pour 2013-2014 ; 6 112,82 € pour 2012-2013). L'augmentation s'explique par la baisse des effectifs et par la stagnation des charges fixes.

Culture / Animation. Le coût de la cérémonie des vœux est de 506,07 euros.

Commission Travaux. Les travaux de VRD dans le lotissement de la Fresnoy ont fait l'objet d'une réception complète le 19 décembre dernier (avec des réserves).

QUESTIONS DIVERSES

- **Piscine des Weppes.** Lors d'une rencontre avec le service des Sports de la MEL, il a été annoncé que les enfants de l'école pourront désormais bénéficier d'un accès à la piscine d'Herlies (de compétence métropolitaine).

- La population légale au 1^{er} janvier 2017 est de 661 habitants.

- Il est constaté des dysfonctionnements du réseau électrique de la commune (coupures fréquentes ayant notamment une incidence sur l'activité des professionnels). Une action groupée pourrait être lancée contre le gestionnaire du réseau ENEDIS.

Intervention des délégués du Conseil des enfants, Noémie CAUCHY, Emma GUFFROY et Gildas DUMONT.

Le projet « Piétons, automobilistes : soyons co-pains », vise à réaliser plusieurs actions de communication autour de la prévention des risques afin d'inciter tous les conducteurs à la prudence et à la vigilance, notamment aux abords de l'école.

- Achat d'un panneau pour signaler l'école, choisi après vote des élèves. Prix : 200 € TTC.

- Réalisation de panneaux peints posés aux entrées du village, un chaque année. Le coût du matériel nécessaire a été chiffré pour cette année scolaire à environ 150 €.

- Confection d'une vidéo avec des témoignages, des conseils et un quizz, pour projection lors du spectacle de fin d'année, et diffusion via le site communal et le bulletin municipal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ensemble des 3 projets.

DELIBERATIONS

REPRESENTANTS A LA FEAL (FEDERATION D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE)

Le Conseil Municipal désigne comme représentant titulaire, M. Didier DUQUESNE, et comme représentant suppléant, M. Yves-Bernard DE BEURMANN.

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR L'ETE 2017

Les coûts varient peu par rapport à 2016. Seule l'embauche d'un deuxième directeur adjoint en Juillet représente au budget prévisionnel une dépense supplémentaire notable par rapport au budget de l'an dernier.

Des séjours courts en camping sont prévus en Juillet et en Août.

Pour les adolescents, RCLV proposera un camp autonome séparé du centre de loisirs dans un site peu éloigné pour limiter les coûts. Les **tarifs sont fixés par jour** selon quotient familial, et selon le nombre d'enfants (voir tableau détaillé sur formulaire d'inscription)

Le repas est facturé 3.50 euros. Le tarif est différent pour les familles extérieures aux communes organisatrices.

Aucune activité ne fera l'objet d'un paiement supplémentaire durant le centre.

GESTION MUTUALISEE ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA COMMUNE DE LE MAISNIL POUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ET LES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

La plate-forme informatique mise en place par l'Etat visant à faciliter les échanges de données dématérialisées nécessite de profondes modifications du Système d'information de la MEL en charge de la gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA),

L'Etat a annoncé la fin de la mise à disposition gratuite de ses services en matière d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les communes de moins de 10 000 habitants. Afin d'apporter une solution à ces communes, la MEL leur propose désormais un service prenant en charge cette mission d'instruction.

Le Conseil Municipal souhaite adhérer à la convention avec la MEL pour bénéficier de la gestion mutualisée mise en place par la MEL pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et les Autorisations du Droit des Sols (ADS).

La participation forfaitaire annuelle s'élève à 150 € TTC à partir du 1^{er} janvier 2017 pour la durée de la prestation du marché en cours.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES.

Le conseil municipal désigne M. Michel BORREWATER, représentant élu au Conseil de la Métropole Européenne de Lille, comme représentant du conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

COMMISSIONS COMMUNALES

Urbanisme.

Incidents sur le réseau électrique

Concernant les incidents à répétition constatés ces derniers mois, un responsable Enedis a été contacté ; les coupures étaient dues à un élagage insuffisant, qui a été revu depuis. Les riverains qui le souhaitent peuvent demander auprès de leur fournisseur d'électricité l'examen d'une éventuelle indemnisation. En ce qui concerne les câbles supposés défectueux rue des Hallots et du Rossignol, il a été précisé que les « boîtes » de raccordement concernées ont été remplacées et que depuis cette réparation, la fréquence des incidents est à nouveau normale.

Environnement

Suite au tour de village effectué le 3 février avec Benoît DEBRUYNE, Martial COILLIOT pour définir les actions à réaliser, la priorité est donnée à l'aménagement des plates-bandes. Le budget fleurissement est de 2 200 € pour l'année. La commission environnement demandera des devis pour l'ensemble des suggestions proposées : balconnières, arrosage automatique, broyeur, grillages.

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Voirie, habitat, assainissement, urbanisme. Plusieurs dossiers sont en cours : enfouissement des réseaux, aménagement de la rue de l'église, mise hors gel de la rue Haute Loge avec requalification, sécurisation des RD 141 et 141b. Des aides spécifiques de la MEL peuvent être apportées pour le traitement de ces dossiers et il est nécessaire de solliciter leurs services.

Urbanisme. La commune décide, conformément à la délibération de novembre 2016, de solliciter les services de la MEL pour les travaux d'élaboration du PLU de Le MAISNIL.

Mars 2017

CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE WEPPE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la signature de la convention intercommunale d'objectifs et de moyens, comprenant le versement d'une subvention de 163 € pour l'année 2017.

Les représentants de la commune à l'Office de Tourisme de Weppes sont Catherine HERMANT (titulaire) et Luc VAN DRIESSCHE (suppléant).

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Suite à la fusion de la Communauté de Communes de Weppes et de la Métropole Européenne de Lille, le réseau de lecture publique MédiaWeppes, géré par la CC Weppes a pris fin au 31/12/2016.

Les communes d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes souhaitent prolonger leur coopération culturelle en recréant un réseau intercommunal. La commune de Radinghem-en-Weppes est la "commune référente" du réseau auprès de la Médiathèque Départementale du Nord. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion de la commune à ce réseau intercommunal de médiathèques.

VOTE DU BUDGET

Retrouvez-en la synthèse en pages

Mai 2017

DELIBERATIONS

PRIX DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

(vote à l'unanimité)
Repas au forfait : 3,60 €
Repas au ticket (occasionnel) : 4,70 €
Repas adulte : 4,20 €
Repas non prévu et non réservé : 8,00 €

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Un recensement de la population et des logements sera effectué du 18 janvier au 17 février 2018. Des agents chargés opérations de recensement et de coordination avec l'INSEE seront désignés par le Maire.

COMMISSIONS COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

Jeunesse / NAP : Une incertitude existe concernant le devenir des Nouvelles Activités Périscolaires. Il est rappelé que les NAP ont créé une inégalité entre les établissements scolaires publics et les établissements privés (qui n'ont pas eu à appliquer la réforme des rythmes scolaires).

Fêtes du village- Après avoir pris connaissance, auprès de la gendarmerie, des contraintes d'organisation liées à l'état d'urgence, la commission Animation a décidé d'annuler la braderie.

Communication- Il est décidé d'étudier la création d'un logo pour la commune